Opération tranquillité vacances

Une absence prolongée de votre domicile ? Pensez à l'Opération tranquillité vacances proposée par le Ministère de l'Intérieur en partenariat avec les commissariats de police.

Mise en place depuis 1974 avec l'application uniquement durant les vacances scolaires, ce dispositif a été généralisé à toute l'année depuis 2013. Il permet à toute personne qui doit quitter temporairement son domicile, une surveillance renforcée et gratuite.

Document(s)

Remplissez le formulaire de demande individuelle

Liens utiles

Renseignements complémentaires

Contact

Commissariat de police
Place des Merisiers
78190 Trappes
police.78@interieur.gouv.fr
Tél : 01 30 50 72 00